

Séance du 14 mars 2016

Nombre de Conseillers : 22 en exercice
22 Votants

L'An deux mille seize le quatorze du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire(1).

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2016

PRÉSENTS : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mr EPRON Didier(2), adjoint, Mme VIOT Laurence, adjointe(3), Mrs GRAVELEAU Olivier et FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal(4) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme PINEAU Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie et Mr SORIN Freddy(5).

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à Muriel FORTEL.
(2) Pouvoir donné à Olivier GRAVELEAU.
(3) Pouvoir donné à Michel FERCHAUD.
(4) Pouvoir donné à Marina PINEAU.
(5) Pouvoir donné à Dominique LANDREAU.

Conseillers excusés :

Secrétaire de séance : Mme Véronique DUPONT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2016.

I – FINANCES :

1- Budget principal

Les comptes de gestion doivent concorder avec les comptes administratifs. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats et des titres de recettes figurant respectivement dans les comptes administratifs et dans les comptes de gestion.

a) Approbation du compte gestion

Mme FORTEL, adjointe aux finances, présente le compte de gestion du budget principal 2015 :

Section de fonctionnement

Résultat reporté	197 908,93 euros
Dépenses de fonctionnement	1 804 144,30 euros
Recettes de fonctionnement	2 049 203,38 euros
Résultat de l'année	245 059,08 euros
Résultat global de fonctionnement	442 968,01 euros

Section d'investissement

Résultat reporté	208 792,65 euros
Dépenses d'investissement	1 649 171,58 euros
Recettes d'investissement	1 490 897,95 euros
Résultat de l'année	- 158 273,63 euros
Résultat global d'investissement	50 519,02 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget principal 2015.

b) **Vote du compte administratif**

Mr FERCHAUD, doyen de l'assemblée présente le compte administratif du budget principal 2015 :

Section de fonctionnement

Résultat reporté	197 908,93 euros
Dépenses de fonctionnement	1 804 144,30 euros
Recettes de fonctionnement	2 049 203,38 euros
Résultat de l'année	245 059,08 euros
Résultat global de fonctionnement	442 968,01 euros

Section d'investissement

Résultat reporté	208 792,65 euros
Dépenses d'investissement	1 649 171,58 euros
Recettes d'investissement	1 490 897,95 euros
Résultat de l'année	- 158 273,63 euros
Résultat global d'investissement	50 519,02 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2015.

c) Affectation du résultat

Madame Muriel FORTEL :

- expose à l'Assemblée Municipale que l'excédent de fonctionnement de l'exercice peut être affecté en totalité ou en partie en section de fonctionnement ou en section d'investissement,

- précise que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 s'élève à 442 968,01 €

- propose d'affecter en section d'investissement au compte 1068 la somme de 442 968 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat proposée.

d) Décision modificative n°1

Afin d'affecter le résultat 2015 et de procéder à des écritures d'ordre et de régularisations, il y a lieu de modifier le budget principal de la commune comme suit :

1) *En section de fonctionnement :*

a) En dépenses :

- Compte 023 : virement section investissement : - 442 968,00 euros

b) En recettes :

- Compte 002 : résultat reporté : - 442 968,00 euros

2) *En section d'investissement :*

a) En recettes :

- Compte 021 : virement section de fonctionnement : - 442 968,00 euros

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : + 442 968,00 euros

- Compte 238-041 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles : + 7 296,00 euros

b) En dépenses :

- Compte 2313 -041 : Immobilisations corporelles en cours : + 7 296,00 euros

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1.

2- Budget annexe lotissement du Hameau du Lavoir

a) Approbation du compte de gestion

Mme FORTEL présente le compte de gestion du budget annexe du lotissement du Hameau du Lavoir 2015 :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice reporté :	804 280,85 euros
Dépenses de fonctionnement 2015 :	633 186,94 euros
Recettes de fonctionnement 2015 :	365 405,84 euros
Résultat de l'année :	- 267 781,10 euros
Résultat global de fonctionnement :	536 499,75 euros

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice reporté :	- 618 165,03 euros
Dépenses d'investissement 2015 :	253 811,18 euros
Recettes d'investissement 2015 :	618 165,03 euros
Résultat de l'année :	364 353,85 euros
Résultat global d'investissement :	- 253 811,18 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe du Hameau du Lavoir 2015.

b) Vote du compte administratif

Mr FERCHAUD présente le compte administratif du budget annexe du lotissement du Hameau du Lavoir 2015 :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice reporté :	804 280,85 euros
Dépenses de fonctionnement 2015 :	633 186,94 euros
Recettes de fonctionnement 2015 :	365 405,84 euros
Résultat de l'année :	- 267 781,10 euros
Résultat global de fonctionnement :	536 499,75 euros

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice reporté :	- 618 165,03 euros
Dépenses d'investissement 2015 :	253 811,18 euros
Recettes d'investissement 2015 :	618 165,03 euros
Résultat de l'année :	364 353,85 euros
Résultat global d'investissement :	- 253 811,18 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget annexe du Hameau du Lavoir 2015.

II – ACCESSIBILITE FOYER DES JEUNES : DEMANDE DE SUBVENTION « GRANDES PRIORITES D'INVESTISSEMENTS -2016 »

Le Foyer des Jeunes compte cette année 38 inscrits. Il est ouvert à tous les jeunes tessouallais à partir de 15 ans.

Le bâtiment est situé en cœur de bourg et présente une difficulté majeure d'accès puisqu'il y a environ 10 marches. En outre, les salles d'activités pour les jeunes sont distribuées sur deux niveaux.

Après élaboration de l'ADAP en partenariat avec l'APAVE, les élus ont choisi d'inscrire en priorité la mise en accessibilité du Foyer des Jeunes.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre des « Grandes priorités d'investissements 2016 ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **SOLLICITER** une subvention au titre des « Grandes priorités d'investissements 2016 »

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

III – TRAVAUX CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION « BOURGS CENTRES » - 2016.

Depuis 2010, les élus s'attachent à favoriser les modes de déplacement doux avec la création de cheminements PAVE (Avenue Clémenceau, de la Vendée et rue de l'Industrie).

Fin 2016, les travaux du carrefour des 5 routes et de la rue du Commerce auront vocation à continuer dans cette direction et établir des liens entre les cheminements PAVE existants et le Cœur de Bourg. Cette centralité va renforcer l'attractivité du Centre-Bourg. L'axe rue du Commerce est compliqué pour la circulation automobile mais encore plus pour les piétons. Avec ces travaux le cœur de Bourg avec notamment ses commerces, infrastructures administratives, église, écoles, services de santé...va être accessible à tous et en toute sécurité car entouré de cheminements PAVE et piétons.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention de l'Etat 2016 au titre du renforcement des fonctions de centralité des « Bourgs Centres ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **SOLLICITER** une subvention au titre du renforcement des fonctions de centralité des « Bourg Centres 2016 ».

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

IV – EMPRUNT- CREDIT AGRICOLE

Conformément aux orientations budgétaires et au budget voté le 21 janvier dernier, un emprunt d'un montant de 1 500 000 euros doit être contracté afin de réaliser les projets en cours, notamment la construction du pôle enfance.

Plusieurs banques ont été sollicitées et l'offre la plus intéressante est celle proposée par le Crédit Agricole.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Prêt à taux fixe Sagélan avec annuité réduite :
- Montant : 1 500 000 euros ;
- Durée : 20 ans ;
- Taux annuel : 1,70% ;
- Montant de l'échéance (intérêts + capital) : 89 100,80 euros/an.
- Date 1^{ère} échéance : 3 mois après la réalisation du prêt.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver l'offre de prêt du Crédit Agricole ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.**

V – POLE ENFANCE : PLUS ET MOINS-VALUES

Au total les plus et moins-values représentent – 8 823,75 euros qui se déclinent comme suit :

- a) Lot n° 1 : Terrassement – gros œuvre – aménagements extérieurs – Entreprise SOPREL :
Moins-value de 5 390 euros soit – 1,69% du total (319 574,25 euros).
- b) Lot n°2 : Charpente bois – bardage métallique- Entreprise COPPET :
Moins-value de 2 949 euros soit – 2,04% du total (144 502,31 euros).
- c) Lot n° 3 Etanchéité PVC : Entreprise BATITECH :
Moins-value de 240,58 euros soit -0,20% du total (121 584,79 euros).
- d) Lot n°5 Menuiseries bois – Entreprise COMEC :
Plus-value de 4 800,82 euros soit + 9,06 % du total (52 970 euros).
- e) Lot n°6 Agencement – Entreprise COMEC :
Moins-value de 379,25 euros soit – 0,87% du total (43 462 euros).
- f) Lot n°9 Carrelage – faïence – Entreprise MALEINGE :
Plus-value de 347,75 euros soit +0,64 % du total (54 551,95 euros).
- g) Lot n°10 Sols souples – Entreprise PAILLAT :
Moins-value de 152,65 euros soit – 0,81% du total (18 958,50 euros).
- h) Lot n° 12 Courants forts et faibles – Entreprise BOISSINOT :
Moins-value de 833,60 euros soit -0,92% du total (90 380 euros).
- i) Lot n° 13 Chauffage – ventilation – plomberie – Entreprise TCS :
Moins-value de 3 679,49 euros soit -2% du total (183 923,08 euros).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les plus et moins-values ci-dessus.

VI - POLE ENFANCE - MARCHÉ PUBLIC – LOT 7 : ENTREPRISE SYTHAC - ACTE DE SOUS-TRAITANCE N°2

Par délibération en date du 11 mai 2015, le Conseil Municipal a attribué, pour la construction du pôle enfance, le lot 7 : Cloisons sèches – plafonds plaques de plâtre à l'Entreprise SYTHAC, CHOLET, pour un montant de 93 975,56 euros H.T., soit 112 770,67 euros T.T.C.

L'entreprise SYTHAC a informé la commune qu'elle allait procéder à la sous-traitance des joints de placoplâtre au profit de l'entreprise AJDC FINITION, domiciliée à LE BIGNON – 49 740 LA ROMAGNE, pour un montant maximum de 4 000 euros H.T.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER l'entreprise AJDC Finition en qualité de sous-traitant du lot n°7 pour la prestation de joints de placoplâtre d'un montant maximum de 4 000 euros H.T.**
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut un des Adjointes à signer cet acte et toutes les pièces nécessaires.**

VII – CITY STADE – Travaux d'enrobé

Afin de réaliser les travaux d'enrobé du city stade, il est proposé de retenir l'entreprise ACL Sport Nature, 17 rue du Chênot – 56 380 BEIGNON, pour un montant de 8 980 euros H.T. soit 10 776 euros T.T.C.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette proposition ;**
- D'autoriser Mr le Maire, ou à défaut un Adjoint, à signer tous les documents nécessaires à ce marché.**

VIII – DECLASSEMENT ZONE DE LOISIRS DU VERDON

Considérant la nécessité de valoriser une propriété publique dès lors qu'elle n'est plus utile, ni affectée à un service public.

Considérant que par délibération en date du 11 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé la cession de l'ancien camping du Verdon.

Considérant que les acquéreurs souhaitent étendre l'activité de camping sur la zone de loisirs.

Considérant que par délibération du 11 janvier 2016 a été approuvé par le conseil municipal la désaffectation de la zone de loisirs afin de la déclasser du domaine public dans le but de la céder.

Considérant que depuis le 21 janvier 2016 la procédure de désaffectation est en place pour la base de loisirs.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Procéder au déclassement des parcelles n° AC 155 et 157,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

IX – SIEML : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS – ARMOIRE ELECTRIQUE PARKING SALLE DES FETES

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Rénovation d'une armoire de liaison, année 2016 :
 - Montant de la dépense : 772,28 € H.T.
 - Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 579,21 € H.T

X – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 5 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Cinq agents communaux sont en situation d'avancement de grade puisqu'ils peuvent prétendre au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Ces agents sont actuellement adjoints techniques 1^{ère} classe.

Afin de soumettre le dossier à la prochaine commission administrative paritaire, le 22 mars 2016, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de cinq postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de créer cinq postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

XI – PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Deux agents communaux sont en situation d'avancement de grade puisqu'ils peuvent prétendre au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Ces agents sont actuellement adjoints administratifs de 1^{ère} classe.

Afin de soumettre le dossier à la prochaine commission administrative paritaire, le 22 mars 2016, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de créer deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

XII – CITERNE EAU – RUE NOTRE DAME

Afin de sécuriser la citerne municipale située rue Notre Dame, la commission urbanisme propose que des travaux de busage, à hauteur de 4 000 euros, soient réalisés en fin d'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte cette proposition de la commission urbanisme.

XIII- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS.

a. Commission urbanisme :

Michel Ferchaud, Adjoint, commente le compte rendu de la dernière réunion de la commission.

Un point est fait sur les travaux réalisés au hameau du Lavoir par l'entreprise Bry Paysage (pose de coffrets et de grillages).

Mr Ferchaud informe le Conseil des travaux d'aménagement d'un chemin piéton qui vont être réalisés le long du lavoir.

b. Commission affaires scolaires et CME :

Dominique Landreau, Conseiller délégué, informe le Conseil que l'association qui gère la périscolaire de l'école du Moulin a réalisé un sondage auprès des 50 familles qui utilisent ce service afin de connaître leurs positionnements sur une éventuelle intégration de cette activité au sein du pôle enfance. Il ressort de ce sondage que pour l'heure, sans solution de transport, les familles souhaitent majoritairement rester à l'école communale.

Mr Landreau fait un retour sur la dernière réunion du CME au cours de laquelle ont été travaillés en commission les sujets suivants : règlement intérieur du city stade, rencontre inter CME/CMJ du 28 mai 2016, chasse aux œufs avec pour l'édition 2016, du 28 mars prochain une collecte de petits pots de bébé pour les restos du Cœur.

Mr Landreau informe le Conseil que dans le cadre du parrainage par l'agglomération du sous-marin Le Triomphant, les enfants du CME seront amenés à se rendre à une exposition.

En tant que référent à la sécurité, Mr Landreau fait un retour sur une réunion de bilan à laquelle il a assisté. En 2015, sur notre commune, on note une hausse des délits commis à l'encontre des biens.

c. Commission affaires sociales :

Françoise Ruault, Adjointe, fait un retour sur la dernière commission affaires sociales.

Le principal sujet traité a été le transport solidaire qui fait l'objet d'une réunion publique salle Schuman jeudi prochain à 18h30.

Mme Ruault a pris attache auprès de communes de l'agglomération pour voir les modalités de fonctionnement des structures enfance.

L'adjointe aux affaires sociales informe le Conseil qu'en partenariat avec les associations utilisatrices et les services administratifs de la mairie, le cahier des charges pour acheter les meubles et équipements du pôle enfance a été mis en ligne.

Mme Ruault fait un retour sur le spectacle de l'ORPAC auquel elle a assisté en compagnie d'une vingtaine de résidents de La Blanchine.

Enfin, l'adjointe souligne le bon niveau de participation de la mairie sur la période 2013-2015 au sein des Conseils d'Administration de Chloro'fil.

d. Commission voirie :

Olivier Graveleau, Adjoint, fait un retour sur les travaux de voirie en cours au carrefour des 5 routes, et sur ceux à venir, carrefour du Palnay.

Ces derniers devraient démarrer en mai/juin.

S'agissant des travaux en centre-bourg, Mr Graveleau indique que l'entreprise Eurovia va bientôt commencer les travaux d'assainissement à partir de la vallée de la Garenne pour revenir vers le carrefour des 5 routes première quinzaine de mai.

Du fait des travaux, et afin de ne pas augmenter les difficultés de circulation, il a été proposé à l'association qui organise le vide-grenier, de déplacer cet évènement sur le parking de la salle des fêtes.

e. Commission bâtiments :

En l'absence de Mr Epron, Mme Dupont fait un retour sur le compte rendu de la dernière commission.

La commission a choisi les couleurs de l'EAT pour le city stade : blanc pour le grillage et rouge pour les poteaux.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

Révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la CAC.

Mme Fortel et Mr Ferchaud demandent aux Conseillers s'ils ont des remarques sur les documents envoyés à chaque élu sur la procédure de révision du SCOT.

a) **Le commerce :**

Le débat débute sur le commerce. Mme Renaud fait remarquer que le développement des grands centres commerciaux sur la ville centre est destructeur du petit commerce des communes rurales. En outre, le développement des commerces sur les ronds-points en direction des communes rurales nuit également au maintien du commerce des centres villes. Conclusion, il ne faut pas de commerce entre ceux situés sur le centre-ville de Cholet et les commerces des centres-bourgs des communes membres de l'agglomération.

Au-delà de l'implantation des commerces, il est souligné que les habitudes de consommation, et notamment des jeunes ménages, changent et que cette évolution liée au développement d'internet peut nuire aux commerces traditionnels.

Mme Julan souligne qu'internet et commerce traditionnel peuvent cohabiter : commande sur le web et livraison chez le commerçant traditionnel.

S'agissant de nos commerces alimentaires, il n'est sans doute pas pertinent, dans le cadre de la rénovation des halles de Cholet de demander aux commerçants tessouallais de venir toute la semaine sous les halles. En effet, cela revient à leur demander de choisir entre Cholet et leur commune d'origine.

Mr Ferchaud souligne l'intérêt d'avoir des commerces autour des activités de service mais là encore, comment maintenir les services dans nos communes ?

b) Les modes de déplacements doux :

De l'avis des conseillers municipaux, les pistes cyclables, quand elles existent ne sont pas suffisamment sécurisées. Plutôt que d'avoir sur chaque côté de la chaussée une piste cyclable, il serait préférable de la positionner en double sens d'un côté de la voie et de prévoir une barrière entre la voirie automobile et la piste pour les cyclos, et ce notamment sur les axes structurants (exemple La Tessoualle/ Cholet).

Les conseillers regrettent qu'il n'y ait plus de développement des chemins de randonnées et tout juste parvient-on à les entretenir.

c) Le tourisme :

Il faut que le Choletais développe son attractivité touristique et cela passe sans doute par une amélioration de la communication.

d) L'agriculture :

Laurent Loiseau souligne qu'un groupe d'agriculteurs/élus existent sur la CAC et qu'il contribue à faire des propositions visant à limiter la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation. Il faut autant que possible utiliser les dents creuses pour ne pas pénaliser l'agriculture et être vigilant sur les changements de destination des anciens bâtiments liés à l'exploitation agricole.

e) Le cadre de vie :

Tous s'accordent à dire qu'il faut limiter la consommation d'espaces agricoles mais tous pensent qu'une trop forte densification des parcelles constructibles n'est pas souhaitable dans les communes rurales de l'agglomération. En effet, les acquéreurs sur notre commune veulent une maison avec un jardin et pas un appartement.

Pour conforter cette analyse, Mme Fortel souligne que de nombreux appartements dans les grands ensembles ne trouvent pas preneur.

La première adjointe, souligne qu'afin de limiter les friches des centres bourgs, il faut une véritable politique d'aides pour la réhabilitation des maisons anciennes.

Mr Ferchaud souligne que l'aménagement du centre-bourg est un enjeu majeur pour l'avenir de nos communes.

Mr Landreau souligne que même si notre commune est moins impactée que celles situées en deuxième couronne de la CAC et que compte tenu des changements dans les modes de consommation, il faut être vigilant et maintenir les services.

Afin de mieux connaître ces services et en marge des discussions sur le SCOT, les élus échangent sur l'accueil des nouveaux arrivants, sur la communication par le biais de totems, et sur la relance d'une association de commerçants.

La discussion se poursuit sur la problématique du nécessaire maintien des services de santé.

La réunion s'achève sur la gestion des déchets et sur le nombre limité de passage sans surtaxe dans les déchetteries.

Prochain Conseil municipal : le mardi 19 avril à 19h30.